

LES AGENTS DES ÉQUIPES RELEVAGE SONT MÉPRISÉS.

LA CFDT DÉPOSE UN PRÉAVIS DE GRÈVE POUR DÉFENDRE LEUR CARRIÈRE ET LEUR AVENIR.



EXPLICATIONS

Depuis plusieurs mois maintenant, la CFDT Cheminots porte les revendications légitimes des agents du Matériel, qu'ils soient de la SA voyageurs ou de la SA Fret, ou de la SA Réseau, affectés aux astreintes relevage du matériel roulant.

DES DEMANDES POURTANT LÉGITIMES

La CFDT Cheminots a porté ces demandes auprès des directions de la SA Voyageurs puis du Groupe SNCF. Ces revendications comportent deux volets :

➔ La reconnaissance légitime de la grande responsabilité endossée par les chefs d'équipe relevage. Cette reconnaissance peut s'exprimer par un réexamen des classes de ces agents, (La classe 4 n'est pas suffisante) soit par une prime de chef d'équipe relevage. Un état des lieux et des engagements forts doivent être pris en la matière. Les chefs d'équipe relevage ont de plus en plus de responsabilités sur les chantiers de relevage (Encadrement amiante, reconnaissance à l'aptitude au transport, complexité des réglementations RH, séparation des agents dans différents technicentres, essais de frein, visite type A, sécufer,...) et les matériels roulants de plus en plus variés. On leur répond que rien n'est prévu pour eux ! Inacceptable !

➔ Des garanties de poursuite du travail en sécurité et dans de bonnes conditions. Le désengagement progressif des cadres traction pose un vrai problème quant à l'encadrement des chantiers de relevage et notamment la responsabilité des chefs d'équipe dans le futur. Des roulements d'astreinte sont montés par la SA Réseau pour pallier ces désengagements, en grande partie liés à l'ouverture à la concurrence.

Enfin les textes de référence sont réécrits sans aucune prise en compte des avis des agents du terrain, notamment des moniteurs relevage, or ce sont eux les vrais techniciens. La réécriture du texte GRH00059 n'a pas été présentée aux OS alors qu'il concerne la sécurité des opérations de relevage et que sa sortie a été repoussée à de multiples reprises malgré des électrifications successives de plusieurs agents du relevage à la Gare de Lyon, et dans la région Est démontrant les lacunes de ce texte.

La livraison des nouvelles rames de relevage initialement attendues en 2024 est repoussée au mieux en 2027, alors que les actuels moyens ferroviaires de relevage sont obsolètes, contiennent de l'amiante et sont par manque de pièces de plus en plus difficiles à exploiter. Ces éléments démontrent le mépris de la SA Réseau à l'égard des agents du relevage, à l'égal du mépris de la SA Voyageurs.

POUR CES RAISONS, LA CFDT CHEMINOTS APPELLE CES AGENTS À LA GRÈVE. CE PRÉAVIS COUVRIRA LES PÉRIODES DU JEUDI 24 OCTOBRE À 20 HEURES AU LUNDI 4 NOVEMBRE MIDI.

LA CFDT EST ET RESTERA MOBILISÉE AUPRÈS DES AGENTS TANT QUE LEUR DEMANDES, LÉGITIMES N'AURONT PAS ÉTÉ ENTENDUES.

**RÉGLEMENTATION RH GRÈVE : POUR ÊTRE RECONNU GRÉVISTE LORS D'UNE ASTREINTE IL FAUT ÊTRE GRÉVISTE LORS DE LA SÉANCE QUI PRÉCÈDE CETTE ASTREINTE ET POSER UNE DII 48H AVANT LA SÉANCE DE TRAVAIL.
DÉFENDS TES DROITS ET FAIS CONNAÎTRE AU PLUS TÔT TON INTENTION À TA HIÉRARCHIE.**

